

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00430

FERRIOL MATRAT : CESSION FONCIERE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160725-D20160043010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161025

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

FERRIOL MATRAT : CESSIION FONCIERE

La société FERRIOL MATRAT, représentée par son gérant M. Pierre FERRIOL, occupe actuellement des locaux sur Saint-Etienne.

Cette société est spécialisée dans les études et les réalisations d'ensembles tubulaires et métalliques tels que le travail du tube, du fil, de la tôle, l'assemblage par soudure, le traitement de surface, le montage, le conditionnement et la logistique. Les marchés concernés sont nombreux : ameublement, collectivités, médical, emballage, BTP, transports, sports et loisirs, etc.

L'entreprise développe également sa propre gamme de produits ciblés : matériel de sport et loisirs adapté aux personnes à mobilité réduite permettant la pratique d'activités de plein air (randonnée, baignade, ski...) ainsi que d'autres produits tels que le matériel d'emballage, les poteaux de délimitation, les cercles de basket, etc.

La société emploie 25 personnes et réalise en 2016 un chiffre d'affaires de 3 M€.

L'entreprise est aujourd'hui locataire d'un ensemble immobilier d'une surface couverte de 3 500 m² répartis en plusieurs bâtiments mitoyens et construits au fil du temps sans véritable cohérence et fonctionnalité. Le développement pérenne de l'entreprise est conditionné par sa relocalisation dans des locaux adaptés à l'activité en croissance de l'entreprise. Aujourd'hui, l'entreprise est contrainte de par sa taille de sous-traiter une partie de l'activité et de différer ses investissements matériels.

Par ailleurs, il est à souligner que le développement de l'entreprise évolue de plus en plus d'une activité pure de sous-traitance à une logique de développement de produits propres innovants.

Ainsi, Monsieur FERRIOL envisage la construction de locaux adaptés à son activité. Monsieur FERRIOL souhaite en vue de réaliser son projet de construction, acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 14 180 m² sur la zone d'activités Charles Chana à Roche-la-Molière.

Cette parcelle provient du découpage de l'ilot 2 (40 000 m²) pour lequel un permis d'aménager a été sollicité par Saint-Etienne Métropole emportant la création de 7 lots viabilisés allant de 2 005 à 14 180 m², pour répondre ainsi à la demande des PME/PMI à la recherche de plus petites parcelles.

La cession de la parcelle de 14 180 m² à Monsieur FERRIOL (lot 2.1 du projet de réaménagement) est envisagée au prix de 230 120 euros calculé sur la base de 22 €/m² HT pour la surface utile et de 11 €/m² HT pour la surface talutée, ainsi que pour la surface impactée par les aléas miniers présents sur une grande partie du lot (soit une surface de

4 926 m² concernée par des risques de tassements, d'effondrements localisés faibles avec des travaux avérés et supposés), et ce conformément à l'avis de France Domaines rendu en date du 27 juin 2016.

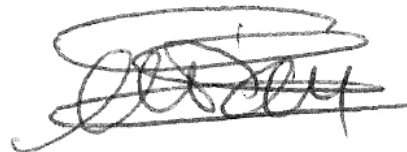
Au prix de vente indiqué ci-dessus, sera appliqué en sus la TVA calculée sur la marge au taux en vigueur au jour de la réalisation de la présente vente.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente de la parcelle de 14 180 m² sur la zone d'activités Charles Chana au profit Monsieur FERRIOL ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions énoncées ci-dessus,**
- **autorise la société ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à cet effet, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître PAILHES, notaire à FIRMINY, notaire du vendeur, en double minute avec Maître Dominique GARDE, notaire de l'acquéreur, dont l'étude se situe à La Fouillouse,**
- **la recette sera perçue au compte 7015 ventes de terrains aménagés du budget annexe des zones industrielles.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU